

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

101



DECRET D/2021/...../PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES CHEFS DE FILE
DU COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS NATIONALES
(CPIA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

à la Constitution ;

à la loi organique LO/2012/012/CNT du 6 août 2012 relative aux lois de finances ;

à la loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de
l'Administration publique ;

à Décret D/2018/187/PRG/SGG du 23 août 2018, portant attributions et organisation du
Ministère du Plan et du Développement Economique ;

à Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre,
Chef du gouvernement ;

à Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant structure du gouvernement ;

à Décrets D/2021/017-018-024-028/PRG/SGG des 19,21,23 et 27 janvier 2021, portant
respectivement composition partielle du Gouvernement ;

à Décret D/2021/074/PRG/SGG du 09 mars 2021, portant création, attributions, composition
et fonctionnement du Comité d'Evaluation des Politiques et Institutions Nationales (CPIA) ;

et aux nécessités de service ;

DECRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

le 1 : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions de
Coordonnateur et de Chef de file au sein du Comité d'Evaluation des Politiques et Institutions
Nationales (CPIA) :

Coordonnateur : Péma Guilavogui, Secrétaire Général, Ministère du Plan et du Développement
Economique

de file Domaine A. Gestion Economique : Abdoulaye Ibrahima Diallo, Directeur National
des Etudes Economiques et de la Prévision, Ministère de l'Economie et des Finances.

fication et du Cadrage Macroéconomique, Ministère du Plan et du Développement Economique

de file Domaine C. Politique de Lutte contre l'Exclusion et Promotion de l'Equité
Ibrahima Camara, Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégie de Développement (BSD)
Ministère l'Action Sociale et de l'Enfance.

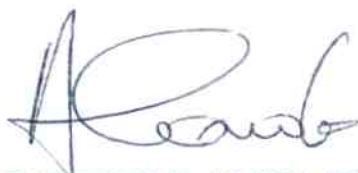
de file Domaine D. Gestion et Institutions du Secteur Public : Ibrahima Sory Damantara,
Conseiller chargé de la dépense, Ministère du Budget

Article 2 : Le Présent Décret qui abroge toute disposition antérieure contraire prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 AVR. 2021 2021

Annexes :

.....2
.....2
E.....1
.....1
GE.....1
.....1
JO.....4/12



PROFESSEUR ALPHA CONDE